Image not found or type unknown

Attestation ERP manquante pour l'acte de vente

Par **DEMEY**, le **09/01/2017** à **16:03**

Bonjour
Nous avons signé un compromis pour la reprise d'un fonds de commerce en restauration rapide.
Pour les normes ERP , le vendeur nous avait dit avoir déposé le dossier pour être en conformité (cela a été retranscris dans l'acte) ; or , nous devons signer l'atce de vente prochainement mais le vendeur vient de me signaler qu'il a oublié de déposér le dossier .
Quel est notre recours en sachant que sans cette attestation ERP , nous ne pouvons pas ouvrir l'établissement.
J'espère avoir été claire et merci pour votre aide.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés